



L'isolement à domicile en cas de tuberculose

Home Isolation for Tuberculosis (TB)

Si vous avez reçu un diagnostic de tuberculose contagieuse, votre fournisseur de soins de santé vous a peut-être dit que vous deviez vous isoler chez vous. L'isolement à domicile aide à enrayer la propagation de la tuberculose. Les jeunes enfants et les personnes dont le système immunitaire est affaibli courent un plus grand risque de la contracter.

Qu'est-ce que la tuberculose ?

La tuberculose est une maladie grave. Elle est causée par des bactéries qui se propagent dans l'air quand une personne atteinte de tuberculose contagieuse tousse, éternue, chante ou parle.

La tuberculose affecte habituellement les poumons, mais elle peut aussi toucher d'autres parties du corps, par exemple les glandes, les os, les articulations, les reins, le cerveau et les organes génitaux.

La tuberculose se guérit. En Colombie-Britannique, les médicaments pour la prévenir ou la guérir sont délivrés gratuitement dans des cliniques provinciales de tuberculose et des unités de santé publique.

Pour en savoir plus sur la tuberculose, consultez la fiche [HealthLinkBC File n°51a La tuberculose](#).

Qu'est-ce que l'isolement à domicile ?

L'isolement à domicile consiste à garder à la maison une personne atteinte d'une maladie contagieuse comme la tuberculose. Si vous êtes en isolement à domicile, vous n'êtes pas assez malade pour nécessiter une hospitalisation, mais vous risquez de transmettre la tuberculose à votre entourage.

L'isolement à domicile aide à éviter la propagation de la tuberculose, car le patient contagieux reste chez lui, à l'écart des autres. En Colombie-Britannique, des lois visent à restreindre les activités des personnes atteintes de tuberculose

contagieuse. Elles protègent la population de la tuberculose.

Comment demeurer en isolement à domicile ?

- Restez chez vous.
- Prenez vos médicaments contre la tuberculose, mangez sainement et prenez beaucoup de repos.
- Si vous devez aller à un rendez-vous médical ou si des fournisseurs de soins de santé viennent chez vous, portez un masque qui couvre le nez et la bouche.
- Quand vous toussiez, éternuez ou riez, couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en papier.
- Aérez les pièces où vous demeurez en ouvrant la fenêtre (si le temps le permet).
- Si vous avez de nouveaux fournisseurs de soins de santé (par exemple, des ambulanciers), dites-leur que vous avez la tuberculose.
- Évitez qu'on vous rende visite, surtout s'il s'agit d'enfants et de personnes dont le système immunitaire est affaibli.
- Ne prenez pas le bus, le train, le taxi, ni l'avion.
- N'allez pas dans des lieux publics comme un lieu de travail, une école, une église, un magasin, un centre commercial, un restaurant ou un cinéma.
- N'allez pas à des rendez-vous non urgents (par exemple, chez le dentiste ou le coiffeur) tant que votre isolement à domicile n'est pas terminé.

Combien de temps devrai-je rester en isolement à domicile ?

La durée de l'isolement à domicile est différente pour chacun. Votre fournisseur de soins de santé vous dira combien de temps vous devrez rester à la maison. Les analyses de vos expectorations l'aideront à déterminer quand l'isolement à domicile pourra prendre fin.

Si vous prenez vos médicaments, votre état de santé s'améliorera. Une fois que les tests montrent qu'un patient n'est plus contagieux, il peut reprendre ses activités habituelles.

Pour en savoir plus sur la collecte des expectorations, consultez la fiche [HealthLinkBC File n° 51b La collecte des expectorations pour le test de dépistage de la tuberculose](#).

Comment protéger ma famille et mes amis de la tuberculose ?

Vous pouvez protéger votre famille et vos amis en suivant les instructions que vous recevez sur l'isolement à domicile et la posologie de vos médicaments indiquée par votre fournisseur de soins de santé. Vous pouvez aussi contribuer à la protection de votre famille et de vos amis en vous assurant qu'ils font un test de dépistage de la tuberculose.

Et si je dois aller quelque part ?

L'isolement à domicile vous impose de rester à la maison sauf si vous avez besoin de soins médicaux.

Si vous allez à un rendez-vous médical, vous devez porter un masque jusqu'à votre retour chez vous. Si vous allez à un rendez-vous en voiture avec d'autres personnes, gardez autant que possible les fenêtres ouvertes.

Et si j'ai une urgence médicale ?

Il est très important d'informer les fournisseurs de soins de santé (ambulanciers, médecins, personnel infirmier) que vous avez une tuberculose contagieuse. Ainsi, ils pourront se protéger et protéger les autres personnes à proximité.

La tuberculose peut-elle se transmettre par les poignées de main, les baisers ou les relations sexuelles ?

La tuberculose est une maladie qui ne se transmet pas par contact physique direct, comme une poignée de main, un baiser ou des relations sexuelles. Cependant, comme elle se transmet par voie aérienne, vous risquez de la contracter si vous êtes

souvent en contact rapproché avec une personne tuberculeuse.

La tuberculose peut-elle se transmettre par l'intermédiaire de ma vaisselle, de mes vêtements, de mon linge de maison ou de mon ameublement ?

La tuberculose ne se transmet pas par l'utilisation des mêmes verres, assiettes, ustensiles, vêtements, draps, meubles ou toilettes. Ces objets ne nécessitent pas un nettoyage particulier.

Puis-je passer du temps à l'extérieur sans porter de masque ?

Demandez à votre fournisseur de soins de santé si votre état de santé vous permet d'aller dehors. Vous n'avez pas besoin de porter un masque pour aller à l'extérieur, mais vous devez vous tenir à l'écart des autres.

Comment dois-je me débarrasser des masques et des mouchoirs usagés ?

Vos masques et mouchoirs usagés peuvent être jetés dans les ordures. Lavez-vous les mains souvent, particulièrement après avoir enlevé votre masque ou utilisé un mouchoir. Pour en savoir plus sur le lavage des mains, consultez la fiche [HealthLinkBC File n°85 Le lavage des mains : freinez la propagation des germes](#).

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les lois limitant les activités de personnes atteintes de tuberculose contagieuse, consultez le site de la Loi sur la santé publique de la Colombie-Britannique : www.bclaws.ca/EPLibraries/bclaws_new/document/ID/freeside/00_08028_01 (en anglais).



BC Centre for Disease Control
An agency of the Provincial Health Services Authority

Pour les autres sujets traités dans les fiches HealthLinkBC, visitez www.HealthLinkBC.ca/healthfiles ou votre service de santé publique local. Pour les demandes non urgentes de renseignements et de conseils sur la santé en Colombie-Britannique, consultez le site Web www.HealthLinkBC.ca ou composez le numéro sans frais **8-1-1**. Les personnes sourdes et malentendantes peuvent obtenir de l'aide en composant le **7-1-1**. Des services de traduction sont disponibles sur demande dans plus de 130 langues.